

INFORMATION PATIENTE en MATERNITÉ

DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Mise à jour en date du 12 juin 2020

ATTENTION : du fait de l'évolution rapide du nombre de cas et des connaissances médicales, ces prises en charges sont susceptibles d'être modifiées fréquemment.

→ A partir du déconfinement, la présence du second parent est autorisée en maternité s'il ne présente pas de signes d'infection, et en respectant le confinement, les règles d'hygiènes et les mesures barrières.

	Si ABSENCE DE SIGNES CLINIQUES* DU PÈRE OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE souhaitant accompagner la patiente	Si SIGNES CLINIQUES * DU PÈRE OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE souhaitant accompagner la patiente
Consultation « indispensable », échographie	Père ou second parent autorisé	Confinement à domicile
Accouchement, Césarienne	Présence possible	
Post-partum	Présence autorisée , un seul accompagnant toujours le même , une seule entrée/j , port du masque en permanence, lavage des mains SHA	
Si NN hospitalisé	Présence possible selon protocole local de néonatalogie	

* UNE FIEVRE ET/OU UNE TOUX, ET/OU DES SIGNES RESPIRATOIRES
ET/OU Perte d'odorat sans encombrement nasale, perte de goût, diarrhées > 3 selles molles /jour

Les téléconsultations seront possibles pour l'entretien prénatal précoce, les consultations des 4^e et 6^e mois et la consultation d'anesthésie au 8^e mois. Pour cette dernière, vous pourrez avoir à renseigner un questionnaire par voie électronique.

AVANT CHAQUE CONSULTATION, des questions rapides vous seront posées ainsi qu'à votre accompagnant pour vérifier l'absence de signes d'infection. Si une infection à COVID est suspectée chez vous ou votre accompagnant, la consultation sera réalisée et un test de dépistage devra être réalisé en laboratoire.

Les 3 échographies seront si possible couplées aux consultations de suivi qui sont réalisées au cabinet de la sage-femme, du gynécologue ou à la maternité (3^e, 5^e, 7/8^e et 9^e mois). Si le lieu est adapté et les gestes barrières strictement respectés, la présence d'un accompagnant peut être acceptée pour les échographies. Parlez-en avant avec le professionnel qui assure votre suivi.

Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité sont maintenues et peuvent vous être proposées en téléconsultation par votre maternité ou votre sage-femme libérale.

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir vos rendez-vous d'examen, contactez votre sage-femme, votre gynécologue ou votre médecin généraliste. Ne craignez pas de les déranger.

→ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES PATIENTES ET LEUR ACCOMPAGNANT.

→ A PARTIR DU 7^e MOIS, PORT DU MASQUE CHIRURGICAL RECOMMANDÉ POUR LES PATIENTES
→ Au vue de l'évolution favorable, chaque structure peut adapter ces recommandations en fonction de ses ressources et du contexte épidémique local